

n° 111 du 18/02/2022

# ANNEXE 3 DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)<sup>(1)</sup>,

Monsieur  Madame Nom : TRAVERS Prénom : Fabrice

Profession : Président A.E. Football Adresse : Complexe Sportif du Closelet - Section Football - 1 Route de Gallardon

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de : catégorie à<sup>(2)</sup> : à l'intérieur du Gymnase N°1

du : 20 / 02 / 20 22 à partir de : 13 h 00

au : 20 / 02 / 20 22 jusqu'à : 17 h 00

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Fait à : EPERNON

Le : 18 / 02 / 20 22

Signature :

**APPROUVÉ**  
Par F TRAVERS, 08:37, 18/02/2022

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Nom : BELHOMME Prénom : François

Maire de la ville d'Epernon

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu<sup>(4)</sup>

**ARRÊTÉ :** 32 / 2022

Monsieur Madame Nom : TRAVERS Prénom : Fabrice

Profession : Président A.E. Football Adresse : Complexe Sportif du Closelet - 1 Route de Gallardon 88230 Epernon

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de : catégorie

à<sup>(2)</sup> : 1 Route de Gallardon 88230 Epernon

du : 20 / 02 / 20 22 à partir de : 13h 00

au : 20 / 02 / 20 22 jusqu'à : 17h 00

à l'occasion de<sup>(3)</sup> : " LOTO "

à charge pour la personne de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à : Epernon

Le : 18 / 02 / 20 22

Le Maire : 

(1) Nom, prénoms, profession, adresse - (2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc. - (4) Indiquer le cas échéant les références du certificat de conformité du local utilisé